La reproduction de tout ou partie de ce Numéro est interdite

Numéro spécialement consacré à l'apprentissage féminin 0'25

ONZIEME ANNEE — N° 4 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 30 JUIN 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 25 centimes
ETRANGER . . . . 30
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 25 centimes
ETRANGER. . . . . 30 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

## Le choix d'une Carrière pour la jeune fille

*O TRAVAIL, SAINTE LOI DU MONDE !...*

Première heure grave dans la vie d'un être humain : celle où il choisit sa carrière. L'insouciense enfance prend fin, l'adolescence s'ouvre par une détermination pouvant étendre sur tout l'avenir de la joie ou de la souffrance. L'enfant et son entourage se rendent-ils suffisamment compte du sérieux qu'elle comporte ? Savent-ils qu'indécision ou légèreté, engendre échecs, désillusions, découragements ?

Jusqu'à treize ans, la fillette et le garçonnet jouissent d'une vie restreinte, celle de l'école, celle de la famille ; le jour où ils exercent une profession, ils participent de la vie nationale, ils sont les soldats économiques du pays, et comme tels, ils commencent à rendre à la société, les bienfaits qu'ils en ont reçus ; la solidarité cesse d'être seulement un principe pour eux, elle devient un fait.

Travailleurs, ils doivent bien servir leur patrie ; individus, ils ont droit à l'épanouissement de leur être ; ces deux desiderata ne sont compatibles et réalisables, que si la nature de l'enfant s'harmonise avec le métier choisi, s'il occupe dans l'armée des travailleurs de tous ordres, la place que lui assignent ses aptitudes ; dans ce cas, il produit mieux et plus vite ; d'autre part, il se développe chaque jour davantage et ressent la satisfaction que procure toujours l'exercice de l'activité dirigée vers ce que l'on aime.

Une obligation s'impose donc à l'enfant, et surtout à ceux qui le dirigent, ses parents, ses maîtres, avant d'opérer un choix quelconque : ils doivent se rendre compte de ce que sont le commerce et l'industrie d'un grand pays (1) et du genre des valeurs nécessaires à la prospérité de ces deux puissances économiques.

⁂

L'industrie, force créatrice dans une nation, transforme toutes les matières premières, pour en faire de l'indispensable, du nécessaire, du luxe ; née de la vie sociale, elle en assure la facilité et l'agrément.

Pour se développer, elle réclame le concours de deux sortes d'individus : les inventeurs, — créateurs de modèles, — et les producteurs. Tous ont besoin, avec l'intelligente compréhension des particularités de leur métier, d'une habileté manuelle reconnue. Les premiers, en outre, joindront à l'imagination, l'esprit pratique ; et les autres, à moins que leur individualité n'ait succombé sous le machinisme, ce qui n'est pas le cas le plus répandu dans les industries féminines, seront nantis de l'esprit d'observation qui copie fidèlement, non sans cette note personnelle qui ajoute à un travail un cachet plein de charme.

En plus de ces qualités générales, chaque profession en réclame de particulières, tant physiques, qu'intellectuelles et morales. A une fillette, aux idées nombreuses, souvent renouvelées, aimant ce qui change, n'imposez point d'être lingère, métier de minutie et de patience ; faites-la modiste plutôt ; à cette autre, très calme, retenue, par la précision et la rigueur mathématiques, proposez d'être horlogère ; gardez-vous en, tout au contraire si son goût la porte vers le coloré, le vivant, le joli de forme et le gracieux d'allure ; elle sera une brodeuse d'ameublement pleine d'art, ou une fleuriste pleine de grâce ; éloignez celle-ci, toute frêle et menue, des lourds fardeaux de la blanchisseuse ; trop de tailles se sont déviées, trop d'épaules se sont tordues à ce dur métier.

Le commerce échange les créations de l'industrie. Que réclame-t-il ? Nous ne parlerons pas ici des chefs de maison, mais seulement des auxiliaires qu'ils emploient. Ils s'adressent encore à deux catégories de personnes : les unes opèrent les échanges : achat ou vente ; les autres s'occupent de l'administration de la maison de commerce : correspondance ou comptabilité.

D'une façon générale, les femmes ne se chargent ni de l'achat, ni de la commission, mais seulement de la vente. D'une grande activité, ne craignant ni la responsabilité, ni l'initiative, la vendeuse doit posséder aussi des vertus sociales : la politesse, le tact, l'amabilité persuasive sans obséquiosité ni flatterie.

L'administration d'une maison de commerce requiert les mêmes qualités que les grandes administrations se trouvant à la base de l'organisation d'un pays : l'ordre, la méthode, la ponctualité en forment le fond ; elles sont sérieuses plus que brillantes.

⁂

Ainsi, aux trois grandes forces de la vie économique, il faut fournir trois catégories de valeurs : à l'industrie, des agiles doublés d'imaginatifs logiques ; au commerce des actifs possédant des qualités sociales ; aux administrations des pondérés méthodiques.

Le besoin de choisir pour chaque individu une profession bien adéquate à ses facultés, a amené la Ville de Paris, à créer des cours de préapprentissage où les jeunes gens et les jeunes filles prennent un métier à l'essai si l'on peut ainsi dire ; une profession plaît : c'est bien, mais il est bon de l'exercer quelqué temps, avant de prendre une décision définitive. Les cours de préapprentissage sont, à l'heure actuelle au nombre de quatre, et annexés aux écoles primaires, rue Dussoubs, rue de Patay, rue de Charenton, rue Vigée-Lebrun. Il serait souhaitable que d'autres créations, s'appliquant aux divers métiers féminins fussent mises à l'étude.

D'autres facteurs, viennent, d'ailleurs, rendre encore plus délicat le choix de la carrière. Sans avoir l'importance de la question des aptitudes, le salaire immédiat gagné par l'enfant dont les parents pauvres ne peuvent s'imposer de longs sacrifices, celui qu'il pourra espérer plus tard, la durée de l'apprentissage, le chômage à prévoir, réclament un examen sérieux.

On peut dire, sans crainte de se tromper, que la durée de l'apprentissage est proportionnelle aux avantages d'avenir que réserve un métier. En effet, une profession s'apprend vite : elle présente peu de difficultés, et un grand nombre de travailleurs peuvent l'exercer ; en conséquence les salaires se maintiennent assez bas. Cette même raison enlève de la fixité aux débouchés : les patrons tiennent aux ouvriers en possession d'une technique difficile ; pour les autres, peu leur importe le changement. Ainsi, en dépit des apparences, il vaut mieux donner à une jeune fille un métier exigeant trois ou quatre ans d'apprentissage qu'un autre s'apprenant en quelques mois.

Le chômage est la grande tare qui pèse sur les situations industrielles. Hâtons-nous de dire, qu'en général, il est peu considérable pour les bonnes ouvrières ; d'ailleurs, l'employée de commerce, si elle n'est pas à la merci du chômage, peut toujours perdre sa situation, et moins que la femme connaissant un métier, est à même de la refaire et de l'améliorer. De plus, si dans le commerce, les salaires de début sont souvent supérieurs à ceux qu'offre l'industrie, en revanche, celle-ci réserve presque toujours un avenir plus brillant aux sujets d'élite.

L'auréole des grandes administrations de l'Etat, c'est la retraite qu'elles assurent à leurs employées, comme compensation aux appointements partant d'un niveau assez bas, pour s'élever à des limites assez peu dorées. N'exagérons pas l'importance de cet avantage ; dans un avenir qui, espérons-le n'est pas trop lointain, il atteindra tous les travailleurs. La loi des retraites sur la vieillesse, mal comprise, insuffisamment appliquée, pose tout au moins ce principe que le travail est un capital devant assurer à chacun la sécurité des vieux jours.

Après avoir pesé tous ces faits, les intéressés pourront alors prendre une détermination réfléchie.

⁂

Le métier est choisi ; comment se fera la préparation professionnelle ? Les administrations, les commerçants prennent leurs employées parmi les jeunes filles possédant déjà avec une solide instruction, — celles qui atteignent les maxima d'appointements sont toujours fort instruites, — des connaissances spéciales : la sténographie, la dactylographie, la pratique des langues étrangères. Les écoles techniques de commerce, publiques ou privées, se chargent, avec succès, de cette formation.

Dans l'industrie, la préparation se fait suivant deux modes : chez les patrons, ou dans les écoles professionnelles. Le patron, donne un apprentissage essentiellement pratique ; à l'école, pratique et théorie se complètent, au bout du même temps, la fillette qui sort d'un atelier paraît plus habile que l'écolière ; mais celle-ci, mieux formée intellectuellement, acquiert très rapidement ce qui lui manque comme agilité ; devenu ouvrière, elle se met vite au niveau de sa compagne, la dépasse. Munie d'une culture générale suffisante, elle voit s'ouvrir à elle des perspectives d'avenir assez riantes ; les premières d'atelier, les contre-maîtresses se recrutent très souvent parmi les anciennes élèves de l'école professionnelle. Il y a plus encore : le milieu moral constitué par l'école est nettement supérieur à celui de l'atelier. L'enfant s'y trouve guidée, protégée ; sa conscience continue de se former, de s'affiner ; quand elle en sortira à seize ans, elle sera mieux prête à lutter contre les dangers de toutes sortes qu'elle ne manquera guère de rencontrer. Là encore, perdre du temps, c'est en gagner.

On voit par ce rapide exposé combien la question est complexe. C'est pour permettre aux parents d'y réfléchir sérieusement que nous avons dressé les tableaux que l'on trouvera ci-contre ; nous avons mentionné les professions les plus intéressantes pour les jeunes filles, nous n'avons pas eu la prétention de les signaler toutes ; il ne nous a pas été possible non plus d'indiquer toutes les ressources qu'offre l'enseignement technique privé pour la préparation de bon nombre de métiers ; quand plusieurs écoles se chargeaient d'un même enseignement nous les avons réunies dans une rubrique collective. Nous pensons néanmoins que les indications fournies pourront rendre de réels services.

La question de l'apprentissage est à la base même de la question économique. Des apprentis bien formés donneront des travailleurs de valeur. Les lendemains féconds de l'après-guerre se créeront à l'aide de ce capital humain, dont, dès aujourd'hui, nous avons le devoir d'assurer l'énergique vitalité.

**Hélène Bureau.**

(1) L'article ayant pour but de donner des conseils aux enfants habitant une grande ville, c'est pris question de l'agriculture.

## POUR SAUVEGARDER LE FOYER

*« LES FEMMES FONT ET DEFONT LES MAISONS. »*
Fénelon.

Les féministes, ont des idées bien nettes sur la question « TRAVAIL » ; elles n'admettent pas le « PARASITISME ». Nous disons avec Léon Bourgeois : « Quiconque a profité de la solidarité sociale plus qu'il ne lui a fourni, est débiteur de la société, c'est-à-dire de tous ceux qui, à l'inverse, ont payé à la société plus qu'ils n'en ont reçu » et avec Rousseau : « ... Dans la société où il vit nécessairement aux dépens des autres, l'homme doit en travail le prix de son entretien : cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. » Le philosophe dit « tout citoyen » nous sous-entendons « et toute citoyenne », car nous voulons que la femme aussi, rende à la collectivité, une partie au moins de ce qu'elle reçoit. Pour la plupart le travail, c'est, hélas, le pain quotidien, qu'il faut aller gagner dehors et c'est l'abandon du foyer... alors que plus que jamais il serait désirable que la femme reste à la maison. Malheureusement, les dures nécessités économique la lui feront déserter de plus en plus — qu'elle soit célibataire, veuve ou mariée. Les carrières la sollicitent, la nation a besoin de ses bras, de son intelligence, la voilà dans la lutte, mieux armée que ses devancières peut-être, mais comme elles quittant le nid pour chercher la pâture... Et voilà le foyer vide tout le long du jour.

⁂

Le foyer ! Ce mot évoque un intérieur propre, rangé, coquet, il semble que sur les murs, en frise, soit écrit : Ordre — Respect — Dignité — Sécurité morale — Douceur — Repos. C'est le temple de la famille. Tout y est clair et gai, les meubles reluisent, les parquets sans poussière brillent, les vitres nettes laissent entrer le soleil ; les enfants tirés à quatre épingles courent tendre leur front au père souriant, heureux du labeur accompli pour la chère nichée ; la mère apporte la soupière fumante et regarde attendrie ce joli sujet de chromo... A la cuisine mijotent des plats sains et réconfortants, rationnellement confectionnés. Dans les armoires le linge est sans trous. La maison est « rangée », la ménagère n'est plus l'ouvrière du foyer, mais la directrice du ménage. Elle a appris son métier (comme on apprend les mathématiques) à l'école ménagère ; elle connait tout la puériculture et la lessive ; l'hygiène et les confitures, la couture et la marmite norvégienne, elle sait faire ses robes, ses chapeaux, aussi bien qu'un cataplasme ou un badigeonnage de gorge ; enfin, par ses soins, son travail, son activité, l'intérieur est un petit paradis ; et tout en ne « gagnant rien » elle sait garder dans la bourse commune une grande partie de l'argent qu'y verse le mari.

...Il y a les autres, qui n'ont pas de mari, ou celles dont le mari gagne trop peu, les autres qui partent l'hiver dans le noir et le froid, qui seront hors de chez elles toute la journée, qui déposent un petit à la crèche, un autre à la maternelle, d'autres à la laïque, et ne les reprennent que le soir, tard. La rude journée du patron terminée, la journée ménagère commence. C'est le dîner qu'on achète à la hâte, qu'on mange sans plaisir, seulement parce qu'on a faim et que la bête réclame sa ration, c'est la vaisselle... le coucher des enfants... le lavage ou le raccommodage des nippes... le repassage... les mille et une choses à préparer pour le lendemain... c'est l'enfant souffrant qu'il faut veiller, c'est un labeur épuisant d'être sans cesse inachevé, c'est la santé qui s'use, le front qui se ride, le teint qui se fane, les forces qui déclinent, le courage qui fuit, c'est la maison en désordre, les enfants en guenilles, le mari qui se lasse et va au cabaret. C'est... l'instauration du taudis !

Il est poussé au noir ce tableau ? Non, il n'est pas sans vérité.

⁂

Faut-il donc se résigner ? se croiser les bras et assister impuissants à cette lente désagrégation du foyer. Est-ce la rançon inéluctable de la pauvreté de ne pas connaître les joies complètes de la famille ?

Certes, il est souhaitable que la femme obligée de travailler le fasse chez elle, et c'est pourquoi nous conseillerons toujours le choix d'un métier pouvant s'exercer à domicile, pourquoi nous nous efforcerons d'ouvrir aux femmes des professions qui le permettent ; mais nous ne nous illusionnons pas, les transformations profondes que la guerre a apportées dans la vie économique du pays, l'avenir de la nation, sa prospérité, les conditions matérielles de l'existence, forceront les femmes à se mêler de plus en plus à la vie sociale, à quitter le « home », à négliger le devoir primordial.

Il pourrait être allégé de sensible façon, le fardeau qui pèse si lourdement aux épaules de la travailleuse, si pour le mieux porter elle avait quelques directives.

L'obligation de tenir propre une maison désertée tout le jour, s'impose à sa conscience comme le premier des devoirs quotidiens. Il sera sans grâce et sans charme, ce foyer sans chaleur et sans vie. Pourquoi donc ?

Le métier de ménagère s'apprend comme un autre, avons-nous dit. Jusqu'alors la routine, l'empirisme étaient les maîtres, et l'apprentie ménagère continuait sans méthode, machinalement, à préparer des repas sans grande valeur nutritive, à soigner des enfants sans souci des connaissances nouvelles, au mépris du progrès. Même l'ordonnancement d'un emploi du temps était lettre morte. La besogne — il n'en est point de serviles — s'accomplissait au jour le jour, n'importe comment. Le matin, c'est la bousculade dans la précipitation des départs hâtifs et non préparés, la crainte d'être « en retard », qui jette, affolés ces êtres vers l'escalier sans un échange de baisers. Celui-ci a un cordon cassé à son soulier, cet autre a des boutonnières veuves de ses boutons...

La porte se ferme sur des lits non refaits, sur une table encombrée. Tout traîne, les pantoufles du mari, les jouets des enfants...

Mais que sachant le prix du temps, la ménagère exige de chacun du soin, de la propreté ; ces agents de désordre que sont dans les ménages prolétaires le père et les petits, surchargeant d'une lourde contribution le travail supplémentaire de la femme, deviendront sous la direction de celle-ci de précieux auxiliaires.

⁂

Elle ne sera plus l'esclave, la servante de toute la maison ; chacun s'ingéniera à lui éviter toute peine, tout surcroît de fatigue. Le mari sollicité dès le début de l'union, s'empressera à la décharger des travaux pénibles, il montera les fardeaux lourds, brossera le parquet, même prendra sa part des besognes dites féminines, et ce sera justice ; la collaboration ne s'arrête pas à l'apport de l'argent gagné au dehors pendant le même temps. Alors qu'elle préparera le repas du lendemain, lequel sera tenu chaud dans la caisse norvégienne, les uns cireront les chaussures, brosseront les vêtements, qu'elle passera en revue ensuite.

Les fils habitués au travail ménager par l'exemple paternel, aideront les filles, au lieu de se faire servir par elles, ils ne trouveront pas l'essuyage de la vaisselle, l'épluchage des légumes, incompatibles avec leur dignité de futurs électeurs.

Elle saura, la ménagère, intéresser les siens à l'organisation de ses menus économiques, d'où sont bannis les « tout fait », « tout cuit », aussi onéreux que peu nutritifs ; elle n'aura pas le préjugé de la viande, elle ne manquera pas de remplacer telle denrée par telle autre, si celle-là est chère, partant rare ; elle fera de l'économie politique... peut-être en le sachant.

La toilette du soir exigée pour tous contribuera à les maintenir en bonne santé ; dans une atmosphère de propreté, on se sent meilleur, on est plus calme, moins irritable, la dignité règne volontiers ; et quel gain sur les heures du matin, tout ce travail du soir accompli en commun...

Les notions d'hygiène, de puériculture acquises jadis, se réveilleront sous le choc de la nécessité ; elle discernera le mal qui guette un des siens, ne laissera pas s'installer insidieusement ces maladies qu'il faut ensuite des années pour guérir ; sa jeune expérience sollicitera les conseils éclairés des gens de science. Instruite de la protection sociale qui lui est accordée, elle saura le jeu des lois dont une mère de famille peut se réclamer : lois d'assistance, lois de prévoyance, lois de défense... Elle se fera inscrire au syndicat de sa profession, par solidarité autant que par besoin individuel. Son rôle passif de bête de somme fera place au rôle actif de travailleuse consciente d'être un rouage de valeur dans la société. Sa raison éveillée fortifiera ses vertus, l'idéal du foyer lui apparaîtra sous un jour nouveau, la vie prendra un sens supérieur, plus harmonieux d'être plus humainement « humain ».

Le foyer, source de joies fécondes, sera moins longtemps délaissé, grâce aux lois nouvelles limitant les heures de travail, instituant la semaine anglaise. La question du demi-temps finira bien par être résolue. Les conquêtes faites pour l'amélioration du sort de la travailleuse doivent avoir leur effet total. Celle-ci mettra à profit les heures de liberté que ses aînées lui ont gagnées, pour rendre ce foyer hospitalier et agréable, pour resserrer les liens de la famille, pour grouper près d'elle dans ces trop courtes heures ceux qui ne vivent que par elle et que pour elle, parce qu'elle est le lien vivant qui les rattache les uns aux autres.

⁂

Nous qui savons comprendre de quel courage, de quelle vertu, de quelle abnégation est faite la vie de la femme laborieuse, nous ne lui apportons pas que de simples paroles vaines et apitoyées. Nous voulons mieux. Comme nous avons publié un guide de l'apprentie, nous publierons un guide de la ménagère, elle y trouvera des recettes pratiques, pour bien tenir son ménage, des conseils pour bien élever ses enfants, pour en faire des citoyens utiles, elle y trouvera le texte des lois la concernant, une liste des œuvres créées pour elle, etc. etc... Et ce faisant, l'*Union fraternelle des femmes* aura une fois de plus fait preuve de son ardente sympathie à la cause des femmes et des enfants, à la défense du foyer, de ce foyer qui reste la pierre angulaire de la Famille.

**Juliette François Raspail.**
*Secrétaire Générale de l'Union Fraternelle des Femmes.*

*N. B.* — L'U F.F. dont la présidente est Mme Amélie Hammer a son siège social, 77, rue Blanche. — Adresser la correspondance.

## Législation de l'Apprentissage

Loi du 28 Décembre 1910

*« Fais ce que tu fais, pour faire ce que tu dois. »*

Nous avons étudié avec soin cette question de l'apprentissage, et nous sommes convaincues que l'état actuel de la législation ne peut enrayer la « crise » qu'il subit depuis longtemps. Des propositions de loi dorment dans les cartons du Parlement, l'activité et la bonne volonté de leurs auteurs ne suffisent pas pour les réveiller. Il faut créer un mouvement d'opinion, alors seulement sous sa poussée, le législateur trouvera le temps de résoudre de primordiales questions. Nous ne ferons pas ici la critique de la loi, le cadre de cet article ne le permet pas.

Il nous sera permis de remercier les hommes éminents qui nous ont prêté leur concours, de remercier le *Conseil municipal parisien*, si largement ouvert à toute initiative généreuse, le *Conseil général de la Seine*, la *direction de l'Enseignement primaire de la Seine et les pouvoirs publics* des appuis ou des encouragements que nous avons trouvés près d'eux. Nous sommes persuadés que les intéressés parents et enfants, s'associeront à nous, dans notre acte de gratitude envers ceux que nous venons de citer.

Nous vivons en matière d'apprentissage, sur la loi de 1851, remaniée le 28 octobre 1910. Voici un extrait de cette loi :

### DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#### CHAPITRE PREMIER

*De la nature et de la forme du contrat.*

ARTILE PREMIER. — Le contrat d'apprentissage est celui par lequel un fabricant, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de sa profession à une autre personne, qui s'oblige en retour, à travailler pour lui ; le tout à des conditions et pendant un temps convenus.

ART. 2. — Le contrat d'apprentissage est fait par un acte public ou par un acte sous seing-privé.

Il peut aussi être fait verbalement, mais la preuve testimoniale n'en est reçue que conformément au titre du Code Civil : « Des contrats ou des obligations en général. »

Les notaires, les secrétaires des conseils de prud'hommes et les greffiers de justice de paix peuvent recevoir l'acte d'apprentissage. Cet acte est soumis, pour l'enregistrement, au droit fixe de 1 fr. 50, lors même qu'il contiendrait des obligations de sommes ou valeurs mobilières, ou des quittances.

Les honoraires dus aux officiers publics sont fixés à 2 francs.

ART. 3. — L'acte d'apprentissage contient :

1° Les nom, prénoms, âge, profession et domicile du maître ;

2° Les nom, prénoms, âge et domicile de l'apprenti ;

3° Les nom, prénoms, professions et domicile de ses père et mère, de son tuteur, ou de la personne autorisée par les parents, et, à leur défaut, par le juge de paix ;

4° La date et la durée du contrat ;

5° Les conditions de logement, de nourriture, de prix et toutes autres arrêtées entre les parties.

Il doit être signé par le maître et par les représentants de l'apprenti.

#### CHAPITRE II

*Des conditions du contrat.*

ART. 4. — Nul ne peut recevoir des apprentis mineurs s'il n'est âgé de vingt et un ans au moins.

ART. 5. — Aucun maître s'il est célibataire ou en état de veuvage ou divorcé, ne peut loger, comme apprenties des jeunes filles mineures.

#### CHAPITRE III

*Des devoirs des maîtres et des apprentis.*

ART. 8. — Le maître doit se conduire envers l'apprenti en bon père de famille, surveiller sa conduite et ses mœurs, soit dans la maison, soit au dehors, et avertir ses parents ou leur représentant des fautes graves qu'il pourrait commettre ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester.

Il doit aussi les prévenir, sans retard, en cas de maladie, d'absence ou de tout fait de nature à motiver leur intervention.

Il n'emploiera l'apprenti, sauf conventions contraires, qu'aux travaux et services qui se rattachent à l'exercice de sa profession.

ART. 9. — Si l'apprenti âgé de moins de seize ans ne sait pas lire, écrire et compter, ou s'il n'a pas encore terminé sa première éducation religieuse, le maître est tenu de lui laisser prendre, sur la journée de travail le temps et la liberté nécessaires pour son instruction.

Néanmoins ce temps ne peut excéder deux heures par jour.

ART. 10. — Le maître doit enseigner à l'apprenti, progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession spéciale qui fait l'objet du contrat.

Il lui délivrera, à la fin de l'apprentissage, un congé d'acquit, ou certificat constatant l'exécution du contrat.

ART. 11. — L'apprenti doit à son maître fidélité, obéissance et respect ; il doit l'aider, par son travail, dans la mesure de son aptitude et de ses forces.

Il est tenu de remplacer, à la fin de son apprentissage, le temps qu'il n'a pas pu employer par suite de maladie ou d'absence ayant duré plus de quinze jours.

ART. 12. — Tout fabricant, chef d'atelier, ou ouvrier convaincu d'avoir détourné un apprenti de chez son maître, pour l'employer en qualité d'apprenti ou d'ouvrier, pourra être passible de tout ou partie de l'indemnité à prononcer au profit du maître abandonné.

#### CHAPITRE IV

*De la résolution du contrat*

ART. 13. — Les deux premiers mois de l'apprentissage sont considérés comme un temps d'essai pendant lequel le contrat peut être annulé par la seule volonté d'une des parties. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera allouée à l'une ou l'autre partie, à moins de conventions expresses.

ART. 14. — Le contrat d'apprentissage est résolu de plein droit :

1° Par la mort du maître ou de l'apprenti ;

2° Si l'apprenti ou le maître est appelé au service militaire ;

3° Si le maître ou l'apprenti vient à être frappé d'une des condamnations prévues en l'art. 6 du présent titre ;

4° Pour les filles mineures, dans le cas de divorce du maître, du décès de l'épouse du maître, ou de toute autre femme de la famille qui dirigeait la maison à l'époque du contrat.

ART. 15. — Le contrat peut être résolu sur la demande des parties ou de l'une d'elles :

1° Dans le cas où l'une des parties manquerait aux stipulations du contrat ;

2° Pour cause d'infraction grave ou habituelle aux prescriptions du présent titre et des autres lois réglant les conditions du travail des apprentis ;

3° Dans le cas d'inconduite habituelle de la part de l'apprenti ;

6° Dans le cas ou l'apprenti viendrait à contracter mariage.

#### CHAPITRE V

*De la compétence.*

ART. 17. — Les réclamations qui pourraient être dirigées contre les tiers en vertu de l'art. 12 du présent titre seront portées devant le Conseil des prud'hommes ou devant le juge de paix du lieu de leur domicile.

ART. 18. — Dans les divers cas de résolution prévus au chapitre IV, les indemnités ou les restitutions qui pourraient être dues à l'une ou à l'autre des parties seront, à défaut de stipulations expresses réglées par le conseil des prud'hommes ou par le juge de paix dans les cantons qui ne ressortissent point à la juridiction d'un conseil de prud'hommes.

### Modèle d'un Contrat d'Apprentissage (Bijouterie)

Entre les soussignés,
M..... X..... (Patron)
demeurant à.....
d'une part ;
Et M..... Z.....(Père de l'apprenti)
demeurant à .....
d'autre part ;
A été convenu et arrêté ce qui suit :
M. Z..... stipulant pour
âgé de 13 ans, né à
département d et pour faire son profit, l'a mis et le met, par le présent, en apprentissage chez le dit M..... X ..... pour quatre années entières et consécutives, qui dateront du.... ..... jusqu'au ..... pour lui apprendre son état de ..... .....en conscience et équité, et conformément à la loi du 4 mars 1851 et à celle du 2 novembre 1892 et à celle du 28 décembre 1910.

L'apprenti susnommé à ce présent, a déclaré avoir ledit apprentissage pour agréable et promet de bien et fidèlement servir M..... X..... en sa qualité d'apprenti, en tout ce qu'il lui commandera de licite et honnête concernant son état, de faire son profit, de bien employer son temps, de ne lui occasionner aucun préjudice, et de ne point s'absenter pendant la durée dudit apprentissage, sans sa permission, et, dans le cas contraire, M..... X..... s'oblige de le ramener et faire rentrer dans l'obéissance ; et de même si l'apprenti venait à perdre du temps, soit par maladie ou par quelle cause que ce puisse être, le temps perdu sera remplacé à la fin de l'apprentissage.

L'apprenti sera nourri, logé par
Entretenu et blanchi par

Il est expressément convenu, que dans le cas où l'apprenti viendrait à quitter M..... X..... avant l'époque déterminée par le présent, sans motif légal, ou si M..... X..... se trouvait dans la nécessité de le renvoyer pour des causes graves, M..... Z..... sera tenu, ainsi qu'il s'y oblige, de payer audit M... X..... la somme de cinq cents francs. à titre d'indemnité, pour le temps qu'il aura employé à lui montrer son état, celui qu'il aurait encore à accomplir, et la nourriture qu'il lui aura fournie jusqu'à l'époque, se réservant l'action en dommages-intérêts, qu'il aura le droit d'exercer envers celui qui l'occupera sans être muni de son congé d'acquit, conformément à la loi.

Il en sera de même si M..... X..... renvoyait l'apprenti sans causes légitimes, telles qu'infidélité, conduite déréglée, défaut d'obéissance ou de capacité, il sera tenu de payer audit M..... Z..... la même somme de cinq cents francs.

M..... X..... *accepte ledit* ..., ..... pour son apprenti, aux clauses et conditions énoncées comme dessus, et d'autre part, s'oblige à lui enseigner son état en conscience et équité, sans lui rien cacher ni lui laisser ignorer de ce qui peut être utile et nécessaire pour l'exercice de cette profession, de le traiter avec douceur et humanité.

Enfin, les soussignés prennent l'engagement de se conformer en tout aux articles de la loi du quatre mars mil huit cent cinquante-et-un relative aux Contrats d'apprentissage et de celle du deux novembre mil huit cent quatre-vingt-douze sur le travail des enfants.

Fait double et de bonne foi entre les parties.

Le ..... .. ..

(Lire la suite au bas de la page 4).

# CARRIÈRES INDUSTRIELLES

## INDUSTRIE DU VÊTEMENT

| Différents métiers employant des femmes | Age auquel peut commencer l'apprentissage | Lieux où se fait l'apprentissage : Industriels | École technique publique | École technique privée | Durée de l'apprentissage : Ans | Mois | Aptitudes physiques requises | Aptitudes intellectuelles et artistiques — Connaissance spéciales requises | Gain du début : Apprentie | Ouvrière | Avenir possible | Débouchés : Travail à l'atelier | Travail à domicile | Chômage | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Couture** | 13 | oui | Écoles professionnelles de la Ville de Paris : rue de Poitou, rue des Boulets, rue d'Abbeville, rue Ganneron, rue Fondary, rue Bouret, rue E. Dubois. (Enseignement gratuit). | Institut professionnel féminin et nombreux cours privés généralement payants | 2 à 3 | | aucune | bon goût, habileté manuelle, assiduité ; la connaissance du dessin améliore la situation | 0 fr. 50 | 2 fr. 50 à 3 fr. | 6 à 8 fr. pour une première 500 fr. et plus par mois | oui | oui | dépend de la valeur de l'ouvrière | **Depuis que les tableaux ont été composés par Mlle Hélène Bureau, tous les prix indiqués ci-contre ont été à la suite des récentes grèves surélevés de 1 fr.** |
| **Modes** | 13 | oui | | | 2 | | aucune | beaucoup d'imagination, bon goût, légèreté de main ; connaissance du dessin | 0 fr. 50 | 30 à 35 fr. par m. plus le déjeu. | 250 à 300 fr. par mois pour les premières | oui | oui | peu pour la bonne ouvrière | Des cours de préapprentissage relatifs à la couture, la mode, la lingerie, le gilet, le corset, sont annexés aux écoles primaires : rue Dussoubs, rue de Charenton, rue Vigée-Lebrun, rue de Patay. |
| **Lingerie** | 13 | oui | | | 3 | | bonne vue | habileté manuelle, goût, patience, minutie; connaissance du dessin | 0 fr. 50 | 3 fr. | 8 fr. par jour | oui | oui | peu pour la bonne ouvrière | Ils permettent de vérifier le goût et les aptitudes de la jeune fille pour l'un de ces métiers. |
| **Corset** | 13 | oui | | | 3 | | aucune | précision; minutie; soin; connaissance du dessin et de l'anatomie | 0 fr. 50 | 3 fr. | 7 à 8 fr. par jour | oui | oui | peu pour la bonne ouvrière | |
| **Broderie de soie sur étoffe** | 13 | | | Cours du 4e et du 13e arrondissements | 3 | | bonne vue | goût, patience; avoir le sens des formes, de l'harmonie des couleurs, savoir très bien dessiner | 0 fr. 50 | 3 fr. | 8 fr. par jour | oui | oui | peu pour la bonne ouvrière | |
| **Broderie blanche** | 13 | | | | 3 | | bonne vue | goût, patience, habileté et légèreté manuelles, savoir dessiner | | | | oui | oui | peu pour la bonne ouvrière | |
| **Broderie à la machine** | 13 | Maison Cornély 87, Fbg. St-Denis | | | | 2 | aucune | goût, adresse, connaissance du dessin | 0 fr. 50 | 2 fr. 50 | 7 à 8 fr. | oui | non | peu | |
| **Dessin pour dentelle** | 13 | | Ecole professionnelle rue Duperré | Cours de dessin du 1er arrond$^{t}$ et cours subventionnés par la Ville | 3 à 4 | | aucune | de l'imagination, du goût, être artiste | | 4 à 5 fr. | dépend de la valeur de l'artiste | non | oui | dépend de la valeur de l'artiste | |
| **Dessin pour modes** | 13 | | Ecole professionnelle rue Duperré | Cours de dessin du 1er arrond$^{t}$ et plusieurs cours payants | 3 à 4 | | bonne vue | beaucoup d'imagination, de goût, être artiste | | 4 fr. 50 | difficile à déterminer | non | oui | dépend de la valeur de l'artiste | |
| **Chapellerie** | 13 | oui | Ecole professionnelle rue Bouret | | 2 saisons chez l'industriel 2 ans à l'ecole | | aucune | aucune | | 1 fr. | 8 fr. | oui | oui | | Chômage se réduisant à néant si l'ouvrière sait faire à la fois les formes de feutre et de paille. |
| **Pelleterie et Fourrure confectionnées** | 13 | oui | | | 3 | | aucune | aucune aptitude particulière | 1 fr. 1re année 2 fr. 2e année 3 fr. 3e année | 6 à 7 fr. plus 50 % par heure de travail en plus de la 9e | | oui | | néant | |
| **Fleurs artificielles** | 13 | oui | Ecoles professionnelles rue d'Abbeville et rue Fondary | Cours de Perfectionnement 10, rue de Lancry | 3 saisons | | bonne vue | habileté manuelle, bon goût | 0 fr. 50 1re année 1 fr. 2e année 2 fr. 3e année | 2 fr. 50 à 3 fr. | 7 à 8 fr. | oui | oui | 6 mois | Le chômage se réduit à néant si l'ouvrière sait travailler la plume. |
| **Plumes** | 12 | oui | | | 3 saisons | | bonne vue | | | | | | | 6 mois | Le chômage se réduit à néant si l'ouvrière sait travailler la fleur. |
| **Bonneterie** | 13 | oui | | | 1 | | bonne vue | agilité des doigts | | 1 fr. à 1 fr. 50 | 4 à 8 fr. | oui | oui | peu pour les bonnes ouvrières | |
| **Coupe des Chaussures** | 14 | oui | | Cours de perfectionnement du 13e arrond$^{t}$ | 3 | | assez de force physique Travail debout | connaissance du dessin si possible | 1 fr. 50 | 5 fr. | 7 fr. | oui | | 2 mois | |
| **Mécanicienne en Chaussures** | 14 | oui | | | 3 | | santé assez robuste | aucune | 1 fr. | 2 fr. 50 à 3 fr. | 5 à 6 fr. | oui | oui | | Le travail est fatigant s'il est fait à domicile, l'ouvrière devant pédaler elle-même, à l'atelier la machine est mue par un moteur. |

## INDUSTRIE DU BIJOU

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Polisseuse** | 13 | oui | | | 2 | | aucune | délicatesse, adresse de mains | 1 fr. à 1 fr. 50 | 3 fr. à 3 fr. 50 | 5 à 6 fr. | oui | | 2 mois | La Chambre syndicale compte ouvrir son cours de perfectionnement aux jeunes filles; les industriels sont décidés à les employer dans toutes le parties de la fabrication du bijou : elles seront joaillières, bijoutières, orfèvres, lapidaires, etc.<br>*Métier d'avenir.* |
| **Brunisseuse** | 13 | oui | | | 2 | | aucune | délicatesse, adresse des mains | 1 fr. à 1 fr. 50 | 3 fr. à 3 fr. 50 | 5 à 6 fr. | oui | | 2 mois | |
| **Reperceuse** | 13 | oui | | | 2 | | bonne vue | savoir dessiner si possible | 1 fr. à 1 fr. 50 | 3 fr. à 3 fr. 50 | 6 à 8 fr. | oui | oui | irrégulier | |
| **Chaîniste** | 13 | oui | | | 3 | | bonne vue | légèreté et habileté manuelles | 1 fr. à 1 fr. 50 | 3 fr. à 3 fr. 50 | 5 à 6 fr. | oui | oui | irrégulier | |
| **Enfileuse de perles** | 13 | oui | | | 2 | | bonne vue | légèreté et habileté manuelles | 0 fr. 50 à 1 fr. | 3 fr. à 3 fr. 50 | 4 fr. | oui | oui | irrégulier | |
| **Dessinatrices en bijou** | 13 | | Ecole professionnelle rue Duperré Arts décoratifs rue de Seine | | 3 | | bonne vue | imagination, goût, aptitudes marquées pour le dessin, être artiste | | 4 à 5 fr. | Impossible à déterminer | | oui | dépend de la valeur de l'artiste | |

# CARRIÈRES INDUSTRIELLES

| Différents métiers employant des femmes | Age auquel peut commencer l'apprentissage | Lieux où se fait l'apprentissage : Industriels | École technique publique | École technique privée | Durée de l'apprentissage : Ans | Mois | Aptitudes physiques requises | Aptitudes intellectuelles et artistiques Connaissances spéciales requises | Gain du début : Apprentie | Ouvrière | Avenir possible | Débouchés : Travail à l'atelier | Travail à domicile | Chômage | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **INDUSTRIE HORLOGÈRE ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Ouvrières en montre, en pendule, horlogères mécaniciennes et mécaniciennes de précision** | 13 | Les industriels sont d'avis de former désormais tant des apprenties | Ecole horlogère 30, rue Manin. Entrée au concours coût 750 frs. des bourses et des 1/2 bourses sont accordées. | non | 4 | | Bonne constitution Bonne vue (Métier sédentaire) | Grande habileté manuelle; de la précision; être scrupuleux ; de la patience | | 5 fr. | 10 à 12 fr. | oui | oui | non | Le montant du gain est indiqué sous toutes réserves d'après le salaire payé aux hommes. Les jeunes filles commencent seulement à l'Ecole d'Horlogerie. |
| **INDUSTRIE CHIMIQUE** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Préparateurs** | 16 à 18 | oui | non | non | 1 | | Bonne vue Sentiment des couleurs, grande dextérité | Intelligence compréhensive, attention, patience, conscience et scrupule à un haut degré (pour la justesse de pesées et de dosages) | | 3 fr. avec augmentation de 1 fr. tous les 3 mois jusqu'à 5 fr. | 200 à 250 fr. par mois | Laboratoire de produits chimiques | non | nul | Une instruction supérieure à l'instruction primaire est demandée, niveau du brevet élémentaire. |
| **Titreurs** | 16 à 18 | oui | non | non | 1 | | | | | | | | | | |
| **Manipulateurs** | 16 à 18 | oui | non | non | 1 | | | | | | | | | | |
| **Essayeurs** | 16 à 18 | oui | non | non | 1 | | | | | | | | | | |
| **INDUSTRIE ÉLECTRIQUE** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Fabriques d'ampoules électriques** | 13 à 18 (suivant la force physique exigée) | oui | non | non | | 3 | Force physique Certains travaux exigent une bonne vue | habileté manuelle | 0 fr. 20 l'heure | 0 fr. 40 l'heure | 4 à 8 fr. | oui | non | 2 à 3 mois l'été | Industrie exercée avant la guerre par les Allemands. Beaucoup de petites usines se fondent en France. Encore assez peu de débouchés actuellement. |
| **Bobinage électrique** | 13 | oui | non | non | | 3 | aucune | rien de particulier | 0 fr. 50 | 3 fr. 50 à 4 fr. | 5 à 6 fr. | oui | oui | peu | |
| **INDUSTRIE CÉRAMIQUE** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Décoration** | 13 | | Ecole des Arts décoratifs | quelques cours privés | 3 à 5 | | bonne santé | Soin, propreté, aptitudes artistiques marquées. Imagination, sens des couleurs | | 4 à 5 fr. | dépend de la valeur de l'artiste | | oui | dépend de la valeur de l'artiste | L'école de la rue Duperré doit ouvrir prochainement une section de décoration pour la céramique. |
| **Moulage et autres travaux** | 13 | oui | non | non | 2 | | bonne santé | bon goût, soin, minutie, propreté | 1 fr. 50 | 3 fr. 50 | 6 à 7 fr. | oui | non | non | |
| **INDUSTRIE DU PAPIER ET DU LIVRE** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Papetières** *(fabriquent les registres)* | 13 | oui | non | Cours de perfectionnement, 10, rue de Lancry. Gratuit, donne petite rétribution à l'apprentie. | 3 | | bonne santé | rien de particulier | 1 fr. les 1er 6 mois puis 1 fr. 50 et 2 fr. | 3 fr. | 5 à 6 fr. | oui | non | nul | |
| **Cartonnières** | 13 | oui | non | | 3 | | bonne santé | rien de particulier | 1 fr. | 3 fr. | travail aux pièces de 3.50 à 6 fr. | peu | oui | nul | |
| **Ouvrières en enveloppes** | 13 | oui | non | | 3 | | rien de particulier | rien de particulier | 1 fr. | 3 fr. | 4 à 6 fr. | oui | oui | nul | |
| **Brocheuses** | 13 | oui | non | Cours de perfectionnement de l'Association philotechnique. | | | bonne santé, pas de myopie trop forte | attention, goût, soin, propreté | 1 fr. 50 en entrant en apprentissage, 1 fr. 50 après 6 mois, 2 fr. au bout d'un an. | 4 fr. | aux pièces 4 à 8 fr. | oui | non | nul | Les heures de présences sont payées 0 fr. 20, 0 fr. 25 la première année, et 0 fr. 40 en quatrième année (le cours est supprimé pendant la durée de la guerre). Prime de fabrication donnée par la maison Bourdin, rue Vieille-du-Temple. |
| **Relieuses** | 13 | oui | non | | 3 | | rien de particulier | attention, goût, soin, propreté | | 4 fr. | 4 à 6 fr. | oui | non | nul | |
| **Doreuses sur cuir** | 13 | oui | non | | 3 | | bonne santé | habileté, légèreté de main, goût, connaissance du dessin; sens de l'économie pour ne pas gaspiller les feuilles d'or | | 4 fr. | 5 à 7 fr. | oui | peu | nul | |
| **Doreuses au balancier** | 15 | oui | non | | 3 | | assez de force physique | | | 4 fr. | 5 à 7 fr. | oui | non | nul | |
| **Graveuses sur bois et lithographes** | 13 | non | Ecole professionnelle rue Duperré | non | 4 à 5 | | bonne vue | dispositions artistiques très marquées ; beaucoup de patience et de minutie | | 5 fr. | 10 fr. | | oui | dépend de la valeur de l'artiste | Peu de femmes employées dans ces métiers, L'école de la rue Duperré place ses élèves. On peut prévoir peut-être que les débouchés dans la lithographie seront plus nombreux après la guerre. |
| **INDUSTRIE DE L'AMEUBLEMENT** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Doreuses ornemanistes** | 13 | oui | non | non | 3 | | rien de particulier | adresse, goût, connaissance du dessin | | 0 fr. 50 l'heure | 0 fr. 80 l'heure | oui | non | nul | |
| **Broderie d'ameublement** | 13 | oui | Ecoles professionnelles de la Ville de Paris | Quelques cours payants | 3 | | bonne vue | dispositions artistiques, sens des couleurs et de l'harmonie des formes ; de la patience | 0 fr. 50 | 4 à 5 fr. | 7 à 8 fr. et plus | oui | oui | rare | |
| **Dessinatrices en papiers et tissus peints pour ameublement** | 13 | non | Arts décoratifs rue de Seine | Cours de dessin industriel du 1er arrondt; quelques cours payants. | 3 à 4 | | rien de particulier | des dispositions artistiques très marquées | | 4 fr. | difficile à déterminer, dépend de la valeur de l'artiste | non | oui | dépend de la valeur de l'artiste | Une section préparatoire à cette carrière sera créée prochainement à l'école professionnelle rue Duperré. |
| **INDUSTRIE DE LA MAROQUINERIE** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Maroquinerie proprement dite** | 14 | oui | non | non | 2 | | bonne vue | du bon goût ; de la minutie, du soin | 0 fr. 50 par semaine, à la fin: 0 fr. 50 p. jour | 4 fr. | 8 fr. | oui | non | nul pour la bonne ouvrière | Il existe un atelier de préapprentissage à l'Hôtel Biron, rue de Varenne, sous les auspices de Mme Viviani. Les industriels sont décidés à employer les femmes dans la maroquinerie fine qui semble devoir être un *métier d'avenir*. |
| **Travail et décoration du cuir** | 14 | non | non | plusieurs cours particuliers payants | 4 | | aucune | des aptitudes artistiques marquées grande habileté en dessin | | 5 fr. | dépend de la valeur personnelle de l'artiste | non | oui | pas pour les artistes de valeur | Une section de travail et décoration du cuir se créera prochainement à l'école professionnelle rue Duperré |
| **INDUSTRIE DU JOUET** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Fabricantes de jouets, de poupées, habilleuses de poupées** | 13 | On ne fait pas d'apprenties; la fillette entre directement comme petite main et apprend petit à petit la spécialité à laquelle on l'utilise | | | | | aucune | de l'habileté manuelle et du bon goût | | 1 fr. 50 | 5 à 6 fr. | oui | oui | 3 mois | Avant la guerre le gain n'était que de 3 fr. 25 et le chômage de 6 mois, la plus grande partie des jouets vendus en France venait d'Allemagne, depuis le salaire a augmenté et le chômage diminué. On ne peut dire si ce favorable état de choses durera. |
| **INDUSTRIE DES COURONNES** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Couronnières** | 13 | oui | non | non | 1 | | aucune | du goût, utilité du dessin | 3 à 5 fr. par semaine. | 3 fr. | 4 à 5 fr. | oui | oui | peu pour les bonnes ouvrières | |

# CARRIÈRES COMMERCIALES

| Différentes professions | Age auquel on peut être employé | Lieux où se fait la préparation : Commerçants | École technique publique | École technique privée | Degré d'instruction nécessaire avant la préparation | Aptitudes physiques requises | Aptitudes intellectuelles et artistiques — Conditions spéciales requises | Gain du début | Avenir possible | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Vendeuses** | 14 | petites maisons | | | Instr^on prim^re | santé robuste, jambes solides | activité, amabilité, persuasive | 25 à 30 fr., tant % sur les affaires et repas | 80 fr., tant % sur les affaires et repas | |
| **Comptables** | 16 | | cours complémentaires, commerciaux, professionnels, écoles primaires supérieures, enseignement gratuit | nombreux cours privés, la plupart payants | niveau du brevet élémentaire | aucune | ordre, méthode, soin, belle écriture | 60 à 80 fr. | 150 fr. | |
| **Sténo-dactylographes** | 16 | | | | | aucune | compréhension rapide, vivacité dans les mouvements | 120 fr. | 200 à 250 fr. | La sténographe trouve aussi des emplois de secrétaire bien rémunérés |
| **Caissières** | 21 | | | | Instr^on prim^re | aucune | ordre, activité, savoir très bien calculer mentalement | 100 fr. | très variable | |
| **Interprètes** | 18 | | | | | aucune | savoir une ou plusieurs langues étrangères | 150 fr. | 200 à 250 fr. | Cette situation exige qu'on ait fait un séjour à l'étranger, des bourses de séjour sont mises au concours entre les élèves des écoles primaires supérieures |

## PROFESSIONS COMMERCIALES EXIGEANT DES CONNAISSANCES SPÉCIALES

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Libraires** | 18 | oui | non | école de librairie 117, Bd. St-Germain | br. élément^re ou br. sup^r | bonne santé | aimer les livres et la littérature, amabilité persuasive, connaître si possible une langue étrangère | 125 fr. | 250 fr. et plus | |
| **Herboristes** | 21 | stage dans une herboristerie pour connaître les particularités du commerce | non | professeur particulier pour préparer examen d'herboriste | brevet élémentaire | bonne santé | activité, s'intéresser à la botanique et aux propriétés médicinales des plantes | | | Posséder de 6000 à 10.000 fr. pour s'établir à Paris ou en province. |

## PROFESSIONS DIVERSES

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Cuisinière** | 20 | | | quelques cours privés payants | instruction primaire | bonne santé | de la propreté, du soin | 50 fr., nourriture et logement | | |
| **Hôtelière** | 20 | | | école d'hôtellerie 9, Bd. Beauséjour | | bonne santé | de l'activité, des idées, sens de l'organisation | difficile à déterminer | | Cette profession commence seulement à offrir des débouchés. |
| **Coiffeuse de dames** | 15 | oui mais peu | non | plusieurs écoles de coiffure, coût 300 à 400 fr. | instruction primaire | bonne santé, représenter assez bien | goût, propreté, la connaissance d'une langue étrangère améliore la situation | 6 fr. | 10 fr. par jour | La coiffeuse de dames peut s'établir à son compte. |
| **Blanchisseuse** Gros | 15 | oui | école professionnelle, rue Fondary | non | instruction primaire | très bonne santé | rien de particulier | 0 fr. 50 de l'heure | | Les cours de préapprentissage, les cours complémentaires ménagers ont à leur programme le blanchissage et le repassage, plutôt en vue des besoins de la future ménagère que pour donner à la jeune fille un métier. |
| **Blanchisseuse** Fin | 13 | oui | | non | | | | 5 fr. par jour | | |

# PROFESSIONS DIVERSES

| Métiers employant des femmes | Age auquel peut commencer la préparation | Lieux où se fait la préparation : Industriels ou patrons | École technique publique | École technique privée | Durée de la préparation : Ans | Mois | Degré d'instruction nécessaire | Aptitudes physiques requises | Aptitudes intellectuelles et artistiques — Connaissances spéciales requises | Gain du début | Avenir possible | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Infirmières** brevetées | 19 | | Salpêtrière | | 2 | | niveau du brevet élémentaire | bonne santé | qualités morales : conscience, dévouement, discrétion, patience | 700 fr. par an nourriture, logement, blanchissage, habillement | 1500 fr. par an, plus nourriture, logement, blanchissage, habillement | |
| **Infirmières** diplômées | 18 | | Salpêtrière Lariboisière | | 1 | | | | | | | |
| **Infirmières libres** | 18 | | cours du soir : Salpêtrière, la Pitié, Bicêtre, Lariboisière | cours organisés par la Croix Rouge | 1 | | | | | 150 fr. par mois, logement, nourriture | | Les infirmières peuvent encore s'utiliser comme gardes-malades. |
| **Chirurgiens dentistes** | 16 | | école dentaire Française et quelques écoles dentaires | | 5 | | Baccalauréat ou certif. étud. d. sup^r ou diplôme de fin d'études secondaires | bonne santé, aptitudes manuelles | du sang-froid, de l'intelligence et de l'amabilité | néant jusqu'au grade de chirurgien-dentiste | cabinet dentaire France et Etranger | Le diplôme de chirurgien-dentiste est accordé après des examens devant la Faculté de Médecine de Paris après les 5 années d'études. |
| **Mécaniciennes dentistes** | sans limite | | école dentaire Française et autres écoles dentaires | | 3 | | brevet élémentaire | aptitudes manuelles | de la précision, du soin | néant jusqu'à réception du diplôme | travaux dans les laboratoires de prothèse | Le diplôme de l'École est accordé après un examen passé devant le jury de chaque école après les 3 années d'études. |
| **Sages-Femmes 1re classe** | 19 | | Maternité, Faculté de méd^ne Hôpital Beaujon | | 2 | | examen d'entrée niveau du brevet élém^re | examen médical, santé robuste, grande force de résistance | très haute moralité, conscience, calme, sang-froid, décision | | hôpitaux Etablissements à leurs frais | Les élèves de la Maternité sont de garde tous les jours et appelées la nuit pour les cas intéressants. Les autres sont de garde 1 fois par semaine. |
| **Garnisseuse d'orthopédie** | 14 | oui | non | non | | 4 | | bonne santé | soin, propreté, savoir coudre | 3 à 4 fr. | 5 à 6 fr. | |
| **Gouvernante** | 16 | non | non | école des gouvernantes, r. Dugay-Trouin coût 100 fr. | | 3 | niveau du brevet élémentaire | bonne santé | aimer les enfants, gaîté, patience, dévouement | | 100 fr., logement, nourriture | |
| **Retouche et agrandissement photographique** | 14 | oui | non | | | 6 | | bonne vue | soin, patience, bon goût, connaissance du dessin | 4 à 5 fr. | 200 à 250 fr. par mois | |
| **Dessin industriel, Dessins des machines, Dessins cotés** | 16 | non | section établie à l'essai à l'école primaire sup^re Sophie-Germain | école technique 20, r. Pergolèse | 2 à 3 | | niveau du brevet supérieur | aucune | culture générale assez élevée, connaissances mathématiques assez approfondies. | 125 à 150 fr. par mois | pourrait atteindre et dépasser 300 fr. | Une section de dessin industriel se créera rue Dupe... Situation nouvelle ouverte aux femmes depuis la guer... Semble devoir une situation d'avenir. |

## Législation de l'Apprentissage

(suite)

### Modèle d'un Contrat d'Apprentissage

Syndicat patronal de la Reliure, de la Brochure et de la Dorure

1° Entre M—— etc., et M—— etc. il a été convenu ce qui suit :

M..... (le patron s'engage à recevoir chez lui comme apprentie ..... à lui enseigner son métier de ..... et à lui donner une rémunération de..... par jour au début, pour arriver progressivement à ..... pendant les trois derniers mois de son apprentissage.

2° M..... (patron) marquera toutes quinzaines sur le carnet professionnel que M..... (nom des parents ou du tuteur) signera après en avoir pris connaissance, des notes sur le travail, la conduite et les aptitudes professionnelles de la jeune .....

3° Les parties contractantes faciliteront à la jeune..... de suivre le cours professionnel du métier qu'elle apprend et le concours de fin d'apprentissage organisé par le syndicat patronal de la reliure, de la dorure de la brochure.

Cet enseignement complémentaire et nécessaire lui permettra de participer aux récompenses dont il est doté et de recevoir sur son diplôme de fin d'apprentissage l'indication de ses capacités professionnelles.

4° Le Syndicat de ..... remettra à M..... (père) pour sa fille ou pupille à l'expiration du présent contrat, en plus du diplôme de fin d'apprentissage et à titre de prime d'encouragement, une somme de cent francs, constituée pour 3/4 par M..... (patron) et pour 1/4 par le Syndicat sus-nommé suivant convention particulière, à la condition qu'il aura rempli intégralement les clauses de l'article premier paragraphe 3 relatives à la durée de l'apprentissage.

L'inobservation de cette clause de la part de l'enfant entraîne de plein droit pour lui, à titre d'indemnité ; convenue expressément la perte de cette prime d'encouragement, etc...

***

On discernera, sans que nous ayons besoin d'insister, quel esprit large et généreux anime ce contrat.

Il est évident que si l'apprentissage doit en principe, se faire à l'atelier, l'apprenti a droit à autre chose qu'à la technique professionnelle, il y a un côté théorique que le patron, le contre-maître, est souvent dans l'impossibilité de lui donner, il y a un supplément d'instruction générale qu'il est important de fournir à un enfant de 13 ans ; il y a une sanction de fin d'études dans ces diplômes délivrés par le cours professionnel, constatant que l'apprenti est digne d'être promu ouvrier.

Dans la loi devraient être inscrits : l'obligation morale pour les patrons de faire des apprentis ; l'*obligation* — avec sanction — du *contrat d'apprentissage*; la *surveillance de l'apprentissage ; le diplôme d'apprentissage*. Nous ne pouvons aborder toutes ces questions non plus que celles de l'Enseignement technique et des écoles professionnelles. Nous remettons cette tâche à plus tard.

Nous voudrions, pour terminer, dire un mot sur la réglementation du travail :

Nul enfant ne peut entrer en apprentissage avant 13 ans révolus, à moins d'être nanti du certificat d'études primaires.

La durée du travail quotidien est de 10 heures, coupée par un ou plusieurs repos, dont la durée ne peut être inférieure à une heure.

Le travail de nuit, et les heures de travail supplémentaires sont interdits aux enfants de moins de 18 ans et aux femmes — sauf pour les cas de force majeure ; les usines à feu continu, les industries saisonnières.

Des dispositions particulières réglementent les industries dites « insalubres » l'hygiène et la sécurité des travailleurs font l'objet de plusieurs articles de loi. Le texte de ces lois, de celle sur les accidents du travail devraient être entre les mains de tous ceux pour lesquels elles sont faites.

Nous ne saurions trop inciter les pères et les mères de famille qui, demain, vont engager leurs enfants dans la grande armée du travail, à réfléchir mûrement avant de les confier à tel ou tel patron, il en est de conscience droite, il en est de conscience tortueuse. Certes, le contrat d'apprentissage peut toujours être résolu par inobservation des clauses, mais c'est une contrainte déplorable. Il est à souhaiter aussi que les enfants comprennent le premier de leurs devoirs : *la probité*, non pas seulement celle que tout le monde — ou presque — met en pratique et que nous appellerons matérielle, mais une probité morale dominée par la conscience et l'honneur. Le jour où chaque Français sera aussi jaloux de ses devoirs que de ses droits, la plus belle conquête de l'homme sur l'homme sera faite, les conflits qui dressent les uns contre les autres les citoyens d'un même pays seront près d'être supprimés.

C'est pourquoi nous voudrions que chacun, à quelque classe qu'il appartienne — soit pénétré de cette idée si riche et si féconde : « La moralité individuelle est la seule garantie de la moralité sociale. »

J. F. R.

### CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

La place nous manque pour insérer des tableaux de renseignements semblables aux précédents sur les carrières administratives et l'Enseignement. Nous le réservons pour un numéro ultérieur spécialement consacré à ces carrières. En voici seulement un aperçu :

Situations de sténo-dactylographes, d'employées à la statistique, dans les Ministères, la Préfecture de la Seine, la Préfecture de police, les chemins de fer de l'Etat et autres, de receveuses dans les Postes et télégraphes, etc. Les émoluments varient généralement entre 1.800 francs et 3.600 francs avec retraite. Les Ecoles primaires supérieures, les Ecoles professionnelles, les cours complémentaires commerciaux et de nombreuses écoles privées préparent les jeunes filles à ce genre de situation.

### CARRIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT

Situations d'institutrices dans les écoles primaires et les écoles maternelles. Exigent une santé robuste ; un goût très prononcé et une grande facilité pour les études. Le séjour à l'école primaire supérieure s'impose ; la jeune fille ne commence pas à gagner sa vie avant 20 ans au minimum.

Situation de professeur d'Education physique. Renseignements fournis par Mlle Constance [illegible]8, rue de La Faisanderie et M. Séhé[illegible]33, faubourg Saint-Martin.

Jardinière d'enfants. Séjour au collège Sévigné ; nombre de débouchés assez restreint.

Un certain nombre de cours complémentaires de la Ville de Paris préparent au brevet supérieur.

Dans un numéro ultérieur, nous donnerons de plus amples renseignements sur les carrières de l'enseignement.

### RÉCAPITULATION DES TABLEAUX

*Les Ecoles primaires supérieures*, rue de Jouy et 63, rue des Martyrs, prépa... rent à l'enseignement, aux carrières administratives, au commerce et donnent de plus une forte culture générale.

*Les Ecoles Professionnelles*, rue Bo... ret, rue des Boulets, rue Ganneron, r... Fondary, rue de Poitou, rue Emile-D... bois, rue d'Abbeville, préparent à tous à certains des métiers suivants :

Couture, mode, gilet, corset, linger... broderie pour robes et d'ameublemen... chapellerie, fleurs et plumes, repassage apprêt au dessin.

Elles préparent en outre, au commer... et aux carrières administratives.

*L'Ecole Horlogère*, 30, rue Ma... prépare à l'Horlogerie.

*L'Ecole Professionnelle de la rue ... perré et l'Ecole des Arts décoratifs*, p... parent à la carrière de dessinatrice p... les Industries d'art.

*Les Cours Complémentaires comm... ciaux*, rue de l'Arbalète, boulevard R... pail, rue des Volontaires, rue de la ... sienne, préparent au Commerce et ... carrières administratives.

Les Industriels et certains cours te... niques privés préparent aux autres p... fessions ainsi qu'à plusieurs de celles sont mentionnées sur ce tableau.

*Les cours de préapprentissage*, ann... aux Ecoles primaires, rue Dussoubs, ... Vigée-Lebrun, rue de Patay, rue de ... renton, permettant de vérifier la g... les aptitudes des jeunes filles pour... métiers suivants :

Couture, corset, gilet, lingerie et m...